



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 72634

Texte de la question

Mme Martine Martinel attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les inquiétudes que suscite le projet de réforme des lycées et notamment le sort réservé à l'enseignement des sciences et des techniques industrielles. Les enseignants concernés par ces disciplines estiment que cet enseignement devrait être obligatoire dans le tronc commun. Or le texte prévoit de rendre facultatif, en seconde, l'enseignement des sciences technologiques industrielles alors que cette filière constitue un atout majeur pour notre économie et pour l'insertion professionnelle des jeunes qui en sont issus. Ils évoquent notamment, à juste titre, la nécessité de concevoir un développement économique diversifié intégrant par conséquent « un dispositif de production pérenne » et rappellent que les formations technologiques délivrées dans les établissements d'enseignement concernés ont été à la base de la forte productivité des entreprises françaises et représentent un aspect majeur de développement de nos industries. Le nouvel aménagement des temps pédagogiques proposé pour la classe de seconde générale et technologique prévoit une place très réduite, voire négligeable, à l'enseignement des sciences de l'ingénieur en particulier, et aux enseignements technologiques en général. C'est donc l'ensemble de la filière scientifique et technologique à caractère industriel (STI) qui est dévalorisé. Les excellents résultats qu'elle apporte en matière d'insertion professionnelle et de développement de nouvelles technologies, indispensables au maintien d'un tissu industriel dense et innovant dans notre pays, devraient pourtant nous conduire à la renforcer dans sa mission. Aussi, elle lui demande si le Gouvernement entend maintenir cette proposition qui affaiblirait considérablement la filière STI.

Texte de la réponse

La réforme de la classe de seconde des lycées d'enseignement général et technologique est entrée en vigueur à compter de la rentrée 2010. Les séries STI (sciences et technologies industrielles) et STL (sciences et technologies de laboratoire) deviennent les séries STI2D (sciences et technologies de l'industrie et du développement durable), STL et STD2A (sciences et technologies du design et des arts appliqués) à compter de la rentrée 2011 en classe de première et de la rentrée 2012 en classe terminale. Conformément à la volonté du Président de la République, l'offre d'enseignement technologique industriel et de laboratoire a été modernisée afin de créer un véritable parcours technologique, permettant de déboucher, bien davantage qu'aujourd'hui, sur les métiers d'ingénieur et de technicien supérieur. Au-delà de l'affirmation de l'objectif de poursuite d'études, qui se traduit notamment par une polyvalence technologique accrue des enseignements, la rénovation des séries STI et STL se caractérise par l'orientation progressive des élèves et leur accompagnement personnalisé. S'agissant des enseignements d'exploration dans la nouvelle classe de seconde, la place de la culture technologique a été préservée avec la préoccupation de poursuivre l'objectif d'égalité des voies de formation. Afin de renforcer les mécanismes d'orientation progressive, les enseignements d'exploration technologiques occupent un volume horaire moins important que les précédents enseignements de détermination. En effet, ils n'ont pas vocation à apporter des connaissances nécessaires à la poursuite d'études en cycle terminal mais, au contraire, à faire découvrir une discipline à des élèves parfois indécis. Par ailleurs, le choix de plusieurs enseignements d'exploration technologiques en classe de seconde est permis, par

dérogation, afin de favoriser une meilleure connaissance des enseignements technologiques les élèves qui le souhaitent peuvent suivre un enseignement d'exploration supplémentaire à condition de choisir deux enseignements d'exploration technologiques. S'agissant du cycle terminal, la modernisation des séries STI et STL a entraîné une réduction des horaires d'enseignement technologique pour des raisons pédagogiques liées aux objectifs de formation. En effet, la finalité des baccalauréats technologiques, étant désormais clairement la poursuite d'études et non l'insertion professionnelle directe, les enseignements technologiques font moins de place à l'apprentissage de compétences « métiers », qui exigeaient d'importants volumes horaires. C'est pourquoi les volumes horaires des enseignements technologiques ont légèrement diminué dans le cycle terminal. L'ensemble de la réforme de la classe de seconde et du cycle terminal des séries STI et STL a pour ambition de redonner à la voie technologique une place plus conforme aux besoins de la société. Par conséquent, un nombre croissant d'élèves et de familles devraient se convaincre, dans les années à venir, d'opter pour une voie technologique devenue véritable voie d'excellence. Cette voie préparera mieux qu'aujourd'hui aux poursuites d'études, notamment orientées vers les nouvelles technologies et les sciences de l'ingénieur, et, à terme, à la réussite de l'insertion professionnelle de chaque élève.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Martinel](#)

Circonscription : Haute-Garonne (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72634

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mars 2010, page 2260

Réponse publiée le : 21 décembre 2010, page 13767